



CONSEIL DES AÎNÉS

→ Pour nous contacter
Service Vie associative
et participation

Centre Victor-Hugo
22 avenue Victor-Hugo
56000 Vannes
02 97 01 60 50 / 07 62 36 26 28

Réalizations du conseil des aînés
Bibliothèques de rue, guide des seniors, carte d'urgence, lexique
numérique : Internet, les mots essentiels, animations pour les
seniors isolés : galerie des Vannetais, ateliers créatifs et visite
des illuminations de Noël, organisation de la semaine Seniors
dynamiques, actions intergénérationnelles : Concours de poésie
« Rimes de printemps » et actions en partenariat avec le conseil
municipal des jeunes, participation à la vente de miel de Vannes.

Copyright - Directeur de la communication © Cofy image



CONSEIL
DES AÎNÉS

Engagez vous

→ Candidature jusqu'au
15 décembre 2026

**Vous êtes retraité, avez 60 ans
et plus ? Vous souhaitez participer
activement à la vie de votre ville ?**



La démocratie participative s'exprime depuis de nombreuses années à Vannes, à travers le budget participatif, le conseil municipal des jeunes, les conseils de quartier et citoyens ainsi que le conseil des aînés.

Ce dernier a développé de nombreuses actions, animations et mis en place des services aux Vannetais et plus particulièrement aux seniors depuis sa création. 2026 est l'année du renouvellement des membres du conseil.

Si vous êtes retraité, avez au moins 60 ans et souhaitez participer activement à la vie de votre ville, posez dès à présent votre candidature grâce au bulletin. Ce conseil est présidé par le Maire et, en son absence, par la maire-adjointe en charge de la Vie des quartiers, de la Proximité et de la Démocratie participative.

Sa composition est la suivante :

- La maire-adjointe en charge de la Vie des quartiers, de la Proximité et de la Démocratie participative.
- La maire-adjointe en charge des Solidarités, des Droits de l'enfant et de la famille
- Six seniors issus du précédent conseil des aînés pour une durée d'une année

Le conseil des aînés se réunit en commission de travail une fois par mois et en séance plénière jusqu'à deux fois par an. Retrouvez le règlement intérieur du conseil des aînés sur www.mairie-vannes.fr/conseil-des-aines

Bulletin de candidature
À déposer jusqu'au 15 décembre 2026.

Nom

Prénom

Date de naissance ☐ J'atteste être en retraite

Adresse

Tél. Tél. portable

Courriel

- ☐ Candidat représentant les habitants
☐ Candidat pour le collège des associations

Indiquez le nom de la ou des associations dont vous êtes membre :

.....

Date et signature

Présenter en quelques lignes vos motivations
(cette fiche peut être complétée d'un courrier sur papier libre).

.....

.....

.....

.....

→ Service Vie associative et participation

Hôtel de Ville de VANNES
Place Maurice-Marchais
BP 509 - 56019 Vannes Cedex

Centre administratif
Rue Joseph-Le-Brix
56000 Vannes

Centre Victor-Hugo
22 avenue Victor-Hugo
56000 Vannes

Maison des associations
31, rue Guillaume-Le-Bartz
56000 Vannes